



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 9972

Texte de la question

M Alfred Recours appelle l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur l'application de la loi no 85-525 instituant la mention « Mort en deportation » a apposer sur les actes de deces des personnes concernees. En effet, cette loi du 15 mai 1985 n'est pas encore en pleine application puisque en quatre ans 52 arretes (le dernier en date du 24 novembre 1988) ont ete publies au Journal officiel, reglant 6 991 cas seulement. Or, cette loi concerne 140 000 morts en deportation. Il demande pourquoi cette lenteur dans l'application de ce texte legislatif vote a l'unaninite et ce qu'il compte faire pour y remedier.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire s'inquiete du rythme d'execution de la loi no 85-525 du 15 mai 1985 creant mention « Mort en deportation ». Cette mention, qui doit etre apposee par les maires en marge des actes de deces de ceux qui sont morts au cours de leur deportation, a pour but, a l'instar de la mention « Mort pour la France », de temoigner d'un evenement douloureux de notre histoire. Il est evident qu'au rythme d'environ 3 000 attributions de mentions par an le but fixe par la loi ne sera pas atteint dans les delais raisonnables. L'acceleration de ce rythme ne peut etre envisagee dans l'etat actuel des effectifs du secretariat d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre car elle supposerait l'affectation a cette tache de fonctionnaires qui ne sont pas disponibles. Seule, semble-t-il, l'utilisation des moyens informatiques offre une solution a ce probleme. Elle suppose une tache considerable de saisie d'informations qui rend necessaire le concours de moyens extérieurs a l'administration ; cette sous-traitance ponctuelle devrait alors trouver son financement. Cette solution est a l'etude de facon qu'une decision puisse intervenir des que possible.

Données clés

Auteur : [M. Recours Alfred](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9972

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 826